

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE GAGNY

(Seine-Saint-Denis)

SERVICE VOIRIE

OBJET :

Rue du Docteur Vaillant, n°15.

Interdiction partielle du stationnement.

Le Maire,

Président de l'E.P.T Grand Paris Grand Est,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement au droit du n°15 rue du Docteur Vaillant, afin de permettre la giration du véhicule utilitaire de ladite propriété,

ARRÊTE

- Article 1.- **A compter de la signature du présent arrêté**, le stationnement sera interdit à tout véhicule au droit du n°15 rue du Docteur Vaillant, sur le rampant et sur une longueur d'un mètre à droite du bateau de ladite propriété.
- Article 2.- La matérialisation de la ligne jaune sera réalisée par les Service Techniques municipaux.
- Article 3.- Les dispositions des articles R 417.10 et L 325.1 à L 325.3 du code de la route pourront être appliquées en cas de nécessité.
- Article 4.- La signalisation réglementaire, sera mise en place et entretenue par les Service Techniques municipaux.
- Article 5.- Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- Article 6.- Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
 - Monsieur le Commissaire de Police,
 - Monsieur le Commandant de Brigade de Sapeurs-Pompiers,
 - Monsieur Le Directeur Général des Services de la ville,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Gagny, le 13 novembre 2018.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué à la Voirie

Guillaume FOURNIER